Annexe 1 : **Questionnaire pour les États membres : Observation continue de l’océan dans les zones relevant de leur juridiction nationale**

Le présent questionnaire porte sur les expériences des États membres concernant l’observation continue de l’océan dans les zones relevant de leur juridiction nationale, y compris les problématiques identifiées par le GOOS dans le cadre de l’atelier d’experts sur l’observation de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale (« Ocean Observations in Areas under National Jurisdiction », OONJ) ([Rapport n° 246 du GOOS](https://www.goosocean.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&docID=26607), dont un résumé figure à l’annexe 2 de cette lettre).

Veuillez répondre aux sept questions suivantes, en indiquant le type de problématique et de plate‑forme ou réseau d’observation, sans mentionner de pays ou d’instituts spécifiques.

1. Au cours des trois dernières années, combien d’activités d’observation de l’océan votre État a-t-il entrepris ou cherché à entreprendre dans des zones relevant de la juridiction nationale ?

2. Au cours des trois dernières années, combien d’activités d’observation de l’océan ont été entreprises dans des zones relevant de la juridiction nationale de votre État ?

3. Votre État a-t-il cherché à obtenir un consentement pour entreprendre ce type d’activités ? Si oui :

(a) Le consentement a-t-il été accordé ?

(b) Si le consentement a été refusé, quels étaient le/les motif(s) invoqué(s) par l’État côtier, le cas échéant, pour refuser le consentement ?

(c) Combien de temps a-t-il fallu en moyenne pour recevoir une réponse de l’État côtier ?

4. Quelle a été, d’une manière générale, l’expérience de votre État dans le processus d’obtention d’un consentement pour entreprendre des activités d’observation continue de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale ? Veuillez décrire les aspects positifs et/ou négatifs.

5. Votre État a-t-il reçu des demandes de consentement pour entreprendre ce type d’activités ? Si oui :

(a) Le consentement a-t-il été accordé ?

(b) Si le consentement a été refusé, quels étaient le/les motif(s) invoqué(s), le cas échéant, pour refuser le consentement ?

(c) Combien de temps a-t-il fallu en moyenne pour fournir une réponse à la demande ?

6. Quelle a été, d’une manière générale, l’expérience de votre État en tant que destinataire d’éventuelles demandes de consentement pour entreprendre des activités d’observation continue de l’océan dans ses zones maritimes ? Veuillez décrire les aspects positifs et/ou négatifs.

7. En ce qui concerne les problématiques identifiées dans le rapport de l’atelier d’experts sur l’observation de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale (résumé à l’annexe 2) et les sept « espaces de solution » proposés, quels sont, le cas échéant, les espaces de solution qui méritent d’être explorés ? Existe-t-il d’autres espaces de solution non proposés dans le rapport qui pourraient être explorés ?

En plus de répondre aux sept questions ci-dessus, n’hésitez pas à fournir des informations supplémentaires sur l’expérience de votre État en matière d’observation durable de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale qui ne sont pas couvertes, et à nous faire part de vos réflexions sur les problématiques, les espaces de solution et les recommandations identifiés dans le rapport de l’atelier d’experts sur l’observation de l’océan dans les zones relevant de la juridiction nationale (voir le résumé à l’annexe 2).